Recette Centrale B.P. 1004 L - 1010 Luxembourg Tel.: (+352) 44 905 - 1

IBAN LU31 1111 0114 1970 0000 Code BIC: CCPLLULL

Délai légal: dépôt de la déclaration et paiement de la taxe au plus tard le

14 novembre 2008

Bureau	d'imposition:

1. Chiffre d'affaires global:

Calcul de la taxe à payer

Date d'entrée Comptabilisé	Réservé à l'administration					
	Date d'entrée	Comptabilisé				

N° matricule	TVA	

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (Loi du 12.02.1979) Déclaration du mois d'OCTOBRE de l'année civile 2008

(Nom, resp. dén	omination sociale)		
(Rue, numéro)			
(Code pays, cod	le postal et lieu)		
	Base d'impos	ition (hors TVA)	TVA
	03		
		+	
vices (art. 16)	04		

	1)	Ventes □ 01 / Recettes □ 02 (cocher ce qui convient)		03	 _		
	3) Utilisation privée de biens et prélèvements privés de services (art. 16)			04	 +		
				05	 +		
				06	 +		
	5)	07		08	 +		
		Sous	s-total du point 1:	09			
2.	Exonér	rations et montants déductibles:		00			
	1)	Livraisons intracommunautaires de biens à des personnes à la TVA dans un autre État membre (art. 43/1/d, e et f)	identifiées	11]-		
	2)	Exportations (art. 43/1/a et b)		12	-		
	3)	Autres exonérations (art. 43)		13	 -		
	4)	Autres exonérations (art. 44 et 56quater)		14	 _		
	5)	Tabacs fabriqués		15	 -		
	6)	Opérations réalisées à l'étranger:					
		 a) Livraisons subséquentes à des acquisitions intracommu cadre d'opérations triangulaires, lorsque le destinataire i dans l'État membre de destination des biens y est le red 	dentifié à la TVA	16]-		
		b) Autres opérations réalisées à l'étranger		17	 -		
	7)	18		19	 _		
3.	Chiffre	d'affaires imposable (hors TVA)		22	=		
		au taux	de 15%	32		37	
			6%	33	 +	38	 +
			3%	34	 +	39	+
			12%	35	 +	40	
			84%	82		83	 +
		Sous-total de la	a taxe du point 3:			41	_
4.	Acquis	itions intracommunautaires de biens	au taux de				
	1)	Acquisitions intracommunautaires de biens (art. 18/1)	15%	42	 _	47	
	2)	Livraisons de biens à l'intérieur du pays dans le cadre	6%	43	 +	48	 +
		des opérations triangulaires et pour lesquelles l'assujetti est le débiteur de la taxe (art. 26/1/a, al. 2)	3%	44	 +	49	 +
		rassujetii est le debiteur de la taxe (alt. 20/1/a, al. 2)	12%	45	 +	50	+
			exonérées	85	 +		
		Total base d'imposition et sous-total de la	taxe du point 4 :	46		51	
5.	l'acquis	itions effectuées dans le cadre d'opérations triangulaire ition a été effectuée pour les besoins d'une livraison subséq eur identifié à la TVA dans l'État membre de destination des	s lorsque Juente à un		_	٠.	
		vable de la taxe (art. 18ter/2, al. 2)	bieris et qui y est	52			

Ν°	matricule	TVA			В	ase d'imposition (hors TVA)	TVA	
	Report de la taxe: 87								
6.	6. Importations								
	1) à des fins de l'entreprise au taux de 15% 53								
				6%				+	
				3%				+	
				12%			+ 65	+	
	exonérées 81								
	Sous-total de la taxe du point 6, 1):								
	2) à des	fins prive	ées		+ 66				
	6% 58							+	
				3%	59		+ 68	+	
				12%	60		+ 69	+	
			Sous-total de la ta	ke du point 6, 2):			71		
			Total de la base d'impos	sition du point 6:	61				
_									
7.	•		arer par le preneur ou l'acquéreur déb						
	1) Prest	ations de	e services (art. 26/1/c et d)	au taux de 15%					
				6%				+	
				3% 12%				+	
								+	
			Sous-to	al du point 7, 1):	422		219		
	2) Livrais	sons de b	piens (art. 26/1/b)	au taux de 6%	92		97		
			Total de la base d'imposition du p	oint 7 (= 422 + 92):	10				
8.	Total de la	taxe à p	Dayer (= 87 + 70 + 71 + 219 + 97) (à reporter a	au point 12)			72		
II.	Calcul de	e la tax	e en amont déductible						
9.	Taxe en ar	nont	Achats de biens et de services à l'ir						
			2) Acquisitions intracommunautaires d				24		
	Importations de biens (taxe déclarée ou payée) A Affactation de biens (taxe declarée ou payée)							+	
	4) Affectation de biens (art. 13/b)5) Taxe déclarée comme débiteur (art. 48/1/e)							+	
			Taxe acquittée comme caution solice	,				+	
10	Tave en ar	nont noi	n déductible 1) en rapport avec des op		e an w	artu das art 1/1 & 56quatar		+	
10.	raxe en ai	110111 1101	2) en application du prorati		o Cii v	ertu des art. 44 à Joquater			
11	Total do la	tava an	amont déductible (à reporter au point					-	
				13)			31		
III.	Calcul de	e l'exce	eaent						
			ayer (report du point 8)				98		
13.	Total de la	taxe en a	amont déductible (report du point 11)				73		
14.	Excédent	(un éver	ntuel excédent de taxe en amont est à n	narquer d'un signe	négat	if)	74		
	Le (Les) soussigné(s) certifie(nt) que la présente déclaration est sincère et complète.								
	, le								
L							Signa	ature(s)	
I.	Rappel								
	L'assujetti d déclaration	indiquée	r à l'État avant la date indiquée en haut d également en haut de la première page. calcul de la taxe et des déductions à opére	A cet effet, il doit d					

II. Remarques importantes

Le formulaire dûment rempli et signé est à retourner au bureau indiqué en haut de la première page.
 Une déclaration séparée est à remettre pour chaque période de déclaration.
 Indiquez s.v.p. votre numéro matricule dans vos courriers et lors de vos paiements.